

Communiqué de presse

Groupe de l'opposition municipale de Neuilly en Thelle

Neuilly en Thelle, le 23 décembre 2024

Rififi dans la majorité, dysfonctionnements internes : mais que se passe-t-il à la mairie de Neuilly-en-Thelle ?

Depuis plusieurs mois, le groupe de l'opposition municipale, qui représente plus de 45% de la population novilacienne, a découvert une succession de dysfonctionnements et de faits graves sur la commune et au sein du conseil municipal !

Détournement de bien public, sanctions injustifiées, personnel en souffrance avec des arrêts maladies, suspicion de harcèlement moral, conflits entre personnels, départ anticipé à la retraite, mutation ou mise en disponibilité précipitée, création d'une section syndicale, non-respect du code général des collectivités territoriales, sont autant d'éléments qui nous alertent et qui confirment ce que nous dénonçons depuis un certain temps.

Mais c'était surtout sans compter sur le déroulé de la dernière séance du conseil municipal du 9 décembre dernier lors de laquelle nous avons découvert que les nouvelles règles budgétaires et de gestion du personnel n'étaient pas respectées.

Saisine du Préfet

Face à plusieurs points irréguliers au regard du code général des collectivités territoriales et à l'instabilité de la majorité incapable d'apporter des réponses claires à nos interrogations, le groupe de l'opposition a saisi le Préfet de l'Oise, monsieur Jean Marie CAILLAUD, en date du 17 décembre par lettre recommandée afin de rappeler au maire de Neuilly-en-Thelle les obligations légales qui s'imposent à lui.

Rififi dans la majorité

A cela s'ajoute la guerre ouverte entre certains membres de la majorité et le maire. C'est à l'occasion d'un débat assez vif avec notre groupe à propos de la gestion des effectifs que nous avons assisté à un échange au vitriol entre le maire et sa 8^{ème} adjointe à l'urbanisme.

La confrontation entre les deux élus confirme officiellement les rumeurs persistantes depuis plusieurs mois d'une scission entre certains membres de la majorité avec l'annonce de deux listes concurrentes en son sein pour les élections municipales de 2026.

Face aux arguments peu convaincant du maire actuel, la 8eme adjointe à l'urbanisme a déclaré que par principe « elle ferait confiance aux déclarations du Maire ». Ce dernier n'a pas manqué de rétorquer que sa majorité se devait de voter comme lui et, qu'à défaut, elle devait immédiatement passer dans l'opposition avec un retrait immédiat de mandat. Dont acte !

PS : l'intégralité du conseil municipal du 9 décembre est visionnable via le lien <https://youtu.be/t6cuF1QjRC0>